

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 87 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 13 Absent(s) excusé(s) : 13 Absent(s) : 0</i>
--	---	---

Date de convocation : 25 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 31 janvier 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT.

Point n° 2022-01-31-CM-6 :

Rapport annuel développement durable 2021 de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Philippe GLESER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15,

VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 110-1,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants,

CONSIDERANT que le rapport développement durable permet de mettre en lumière, d'une part, la contribution effective des politiques de notre institution aux finalités du développement durable et, d'autre part, d'offrir un regard renouvelé sur les actions de la métropole sous l'angle des enjeux de la transition écologique et énergétique,

PREND ACTE de la présentation du rapport développement durable 2021 joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 1 février 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

RAPPORT ANNUEL
DEVELOPPEMENT DURABLE
2021



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
UN RAPPORT ALIGNE SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	3
CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE	4
CONTRACTUALISATION ET INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	5
TRANSITION ECOLOGIQUE, UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE POUR TOUS	6
ESPACES NATURELS METROPOLITAINS ET BIODIVERSITE	7
PAYSAGE	10
PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENTION DES INONDATIONS	11
HABITAT, AMENAGEMENT ET URBANISME	12
TRANSITION ENERGETIQUE, RELEVER LE DEFI ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE	16
UN CADRE STRATEGIQUE POUR LA METROPOLE	17
RESEAUX	17
RENOVATION ENERGETIQUE	18
DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	20
QUALITE DE L'AIR ET SANTE ENVIRONNEMENT	21
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	23
DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE	24
ECONOMIE CIRCULAIRE	25
TRI ET PREVENTION DES DECHETS	26
TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	28
MOBILITE	31

PREAMBULE

Depuis le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les projets et politiques de la collectivité, en éclairant le débat et les choix effectués.

S'il s'agit d'une obligation légale, ce bilan annuel de la collectivité doit surtout permettre une meilleure compréhension de l'action publique en matière de développement durable.

A quoi sert le rapport développement durable ?

- informer, sensibiliser et garantir une transparence auprès des habitants,
- discuter et échanger autour de bonnes pratiques et valoriser les actions menées sur le territoire,
- être un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par la métropole, pour une meilleure intégration des enjeux du développement durable dans l'action métropolitaine,
- présenter la politique globale de développement durable de la métropole.

Ce document met en évidence les actions innovantes qui ont été menées sur l'année 2021 et qui contribuent de manière effective aux cinq finalités du développement durable définies par l'Etat. Synthétique et illustré, ce rapport présente les avancées, pour mieux partager les points de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir. Il s'appuie également sur les éléments de méthode issus de la démarche Cit'ergie (amélioration continue, transversalité du pilotage et des actions ...). Il a été construit en partenariat avec l'ensemble des directions de la collectivité.

UN RAPPORT ALIGNE SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

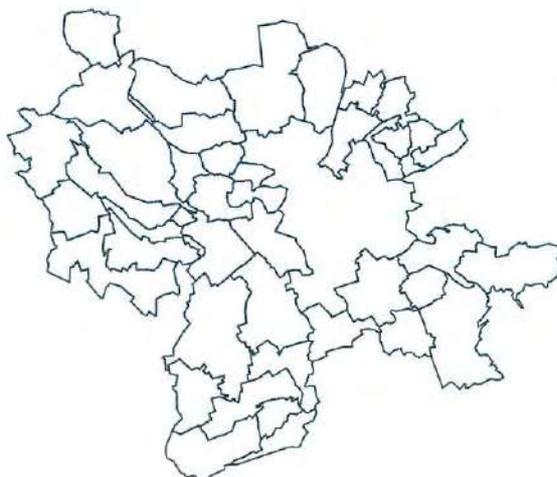
Les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015, constituent un nouveau programme de développement durable et un langage commun. Ils se déclinent en 169 cibles ou sous-objectifs. Les ODD constituent un langage commun au niveau international comme au niveau local entre acteurs.



Le site de l'ONU précise chacun des objectifs et renvoie aux différentes cibles : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

 <p>69% = part des espaces agricoles, naturels et forestiers dans l'Eurométropole de Metz</p>	 <p>Près des 3/4 des logements commencés en 2017 sont des logements collectifs et 80% de ces logements se situent dans le cœur métropolitain et le noyau urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 44 communes • 221 484 habitants • 306 km² • 726 habitants / km² • Un budget de 260 M€
 <p>113 000 emplois 114 exploitations agricoles</p>	 <p>10 communes concentrent 90% des emplois avec des rôles importants pour Le Ban-Saint-Martin, Marly, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz et Woippy</p>	
 <p>132 km d'aménagements cyclables</p>	 <p>Plus de 7 actifs sur 10 habitent et travaillent dans la Métropole</p>	



CONTRACTUALISATION ET INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Pacte Territorial de relance et de transition écologique

Le Président de l'Eurométropole de Metz a signé le 14 décembre 2021, son Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique (PTRTE) avec le Président de la Région Grand Est et le Préfet de la Moselle. Le PTRTE est la déclinaison régionale du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, initié par le Premier Ministre en novembre 2020. A travers le PTRTE, l'Etat, la Région Grand Est, l'Eurométropole de Metz et ses 44 communes marquent leur détermination commune à accélérer la relance et à accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique du territoire métropolitain. Véritable déclinaison opérationnelle du Projet Métropolitain adopté en février 2019, le PTRTE regroupe l'ensemble des projets portés par la Métropole et ses communes en vue de faciliter leur financement par l'Etat et la Région. A cette occasion, les 16 EPCI de l'espace Val de Briey-Longwy-Thionville-Metz ont souhaité écrire un préambule commun pour réaffirmer les enjeux communs à cet espace et initié de nouvelles coopérations sur des thématiques comme la mobilité, l'hydrogène ou les déchets.

Contrat Territorial Eau Climat

Avec l'approbation de son 11ème programme d'intervention en octobre 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a souhaité établir un Contrat de Territoire « Eau et Climat » avec l'Eurométropole de Metz autour de deux axes majeurs : l'adaptation ou l'atténuation au changement climatique et la bonne gestion du patrimoine « eau ». L'Eurométropole coordonne actuellement l'identification des projets des communes, de ses régies et des syndicats en charge de l'eau pour structurer la stratégie « eau et climat » dans toutes ses composantes sur l'ensemble du territoire. Le CTEC devrait être signé début 2022.

Contrat d'Objectifs Territorial

Un Contrat d'Objectifs Territorial a été signé entre l'Eurométropole de Metz et l'ADEME en septembre 2021. Ce contrat fixe des objectifs ambitieux en matière de climat air énergie et d'économie circulaire. D'un montant maximum de 345 k€, il est constitué d'une part fixe de 75 k€, et d'une part variable de 270 k€ soumise à l'atteinte d'objectifs. D'une durée de 4 ans, son calendrier sera intégré à la révision du PCAET pour en faire un outil de financement de la stratégie climat air énergie de l'Eurométropole de Metz.

Intelligence collective et la co-construction au service des projets de la Métropole

Créé en septembre 2020, le M'LAB, le laboratoire d'innovation publique de l'Eurométropole de Metz a accompagné près d'une dizaine de projets ou actions durant l'année 2021. A l'instar des services « recherche/développement » dans l'industrie, ce nouveau type de « service support » est de plus en plus fréquent dans les grandes administrations et organisations qui souhaitent encourager le décloisonnement entre les services, repenser leur fonctionnement et mettre l'utilisateur au centre du processus de conception d'un projet. Pour ce faire, le M'LAB convoque ainsi des méthodes basées sur le design, la facilitation de groupe et la co-construction de solutions. Dématérialisation des procédures d'urbanisme, Processus d'accueil des nouveaux agents au sein de l'administration, Processus de remontée des anomalies de collecte des déchets, animation du réseau des secrétaires de mairies sont autant d'exemples de projets sur lesquels le M'LAB a été mobilisé sur cette année 2021.

TRANSITION ECOLOGIQUE, UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE POUR TOUS

Chiffres clés

- 306,2 km² de surface totale dont 43 % de surfaces agricoles, 18,7 % d'espaces forestiers et naturels, 0,9 % de zones humides, 2,6 % de surfaces en eau ;
- 300 km de cours d'eau ;
- 45 réservoirs de biodiversité forestiers, 32 autres réservoirs de biodiversité (prairie, vergers, etc.) et 25 ouvrages militaires constituant les habitats de chiroptères ;
- Surface des aires protégées en 2021 = 8 166 ha, dont 1 site NATURA 2000, 10 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, 3 ZNIEFF de type 2, 1 Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), 3 sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine et 1 Arrêté de Protection de Biotope (APB) ;
- Une trame verte urbaine importante (parcs, espaces verts, arbres remarquables, ...) ;
- part des cours d'eau en bon état (classé en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique en 2015 : 0
- Surfaces de corridors écologiques restaurés ou préservés en 2021 : 88 ha.



OBJECTIFS

- Préserver et valoriser les 65,2% d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dont notamment les espaces naturels métropolitains (Mont Saint-Quentin, Etangs de Saint Rémy) ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de travaux pour renforcer les trames vertes et bleues et lutter contre les inondations.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ESPACES NATURELS METROPOLITAINS ET BIODIVERSITE

REALISE EN 2021



Gestion forestière

Avec l'urbanisation, l'augmentation du temps libre et le développement des transports, la forêt est devenue un véritable poumon vert pour de nombreuses personnes. Ce rôle sociétal, déterminant pour la gestion forestière, concerne pleinement les élus communaux et métropolitains. De plus, la forêt est de plus en plus soumise aux changements climatiques et ses modes de gestions doivent alors s'adapter. L'Eurométropole de Metz est actuellement propriétaire de plus de 100 ha de forêts sur le Mont Saint-Quentin. Ces forêts, dites « défense », étant susceptibles d'exploitation et d'aménagement, relèvent du domaine privé de l'Eurométropole. A ce titre, elles doivent donc être soumises au Régime Forestier. Par conséquent et conformément au Code Forestier, elles doivent obligatoirement faire l'objet d'un **document d'aménagement, rédigé par l'Office National des Forêts**, afin de mettre en place un plan de gestion forestière. Initié en juin 2021, la phase de réalisation de l'inventaire des peuplements forestiers (typologie, état phytosanitaire, accessibilité, sécurité ...) est actuellement en cours de finalisation. En parallèle de l'élaboration du document d'aménagement, l'Eurométropole de Metz souhaite réaliser une étude sur la fréquentation multiple, autorisée ou sauvage, de ce site du Mont Saint-Quentin considéré comme le poumon vert de l'agglomération.

Enfin, un **partenariat avec PEFC Grand Est et l'école d'ingénieurs Agroparistech-ENGREF** de Nancy a été noué en 2021, pour analyser, avec des étudiants, l'intégration des services écosystémiques rendus par la forêt dans les pratiques de gestion forestière. Des enquêtes sociologiques permettent également de mieux appréhender les attentes du grand public sur ces espaces. Les résultats et préconisations seront rendus en janvier 2022.

Trame noire

Une première étape de la reconquête de la nuit est de diagnostiquer les enjeux du territoire puis de passer à l'action. Dans ce contexte, l'Eurométropole de Metz s'est emparée de la politique « Trame Noire ». Celle-ci vise avant tout à cartographier l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité et sert dans le cadre de la planification territoriale. Cependant, elle peut également servir de levier pour répondre aux problématiques de santé humaine et d'économie d'énergie liées à l'éclairage nocturne. Véritable outil d'aide à la décision, à la sensibilisation et à la concertation, la Trame Noire de l'Eurométropole de Metz permet de bénéficier d'outils concrets pour éclairer au plus juste des besoins.



- ➔ 3 ateliers à destination des élus et des agents des communes : démonstration in situ des différences des modalités d'éclairage (intensités, températures de couleur...);
- ➔ 1 balade nocturne à destination du grand public organisée à Marly en décembre 2021;
- ➔ Création d'outils de communication : flyer grand public, Guide « Trame Noire - Eclairer juste » à destination des élus et kakémono de sensibilisation.



Natura 2000

Depuis le 4 juin 2021, le plateau de Jussy, situé sur le site Natura 2000 Pelouses du Pays Messin, accueille un nouveau troupeau de 400 brebis et leurs agneaux. Le but de cette opération est de maintenir ouvertes les pelouses calcaires présentes sur cet espace et protégées, au niveau européen, en raison des espèces remarquables ou rares qu'elles abritent, comme par exemple le papillon appelé Damier de la Succise. En fin d'été, lorsque la végétation a été suffisamment consommée, la transhumance a ainsi pu débuter : le troupeau a pâturé d'autres secteurs du site Natura 2000 pour permettre à l'ensemble du site de bénéficier du passage de ce troupeau ovins tout en protégeant ces milieux écologiquement sensibles. Pour compléter l'action, un petit troupeau de 4 caprins a été installé sur 10 mois dans les douves du Fort de Plappeville, terrains difficiles d'accès et très embroussaillés. Des actions qui permettent d'allier développement de pratiques pastorales et gestion des milieux naturels.

- Résultats : 50 hectares pâturés sur le Plateau de Jussy, près de 6 hectares sur le Mont Saint-Quentin et 1 hectare sur la côte de Rozérieulles.

Mécénat et transition écologique



Si la recherche de mécènes s'est longtemps tournée prioritairement vers des actions culturelles de l'Opéra-Théâtre ou du Musée, de nouvelles opportunités naissent aujourd'hui à l'Eurométropole sur des projets à portée environnementale. La mise en place de ce pâturage et son bon déroulé ont été rendus possibles grâce à l'action de mécénat de l'entreprise VEOLIA. Cette dernière a décidé de financer une citerne à eau sur roue et 3 abreuvoirs (équipements qui permettent ainsi au troupeau de s'alimenter en eau sur ce terrain aux contraintes logistiques particulières).



Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) : L'Etat initial de l'environnement (EIE), dans le cadre de l'élaboration du PLUi, est en cours d'élaboration. Ce document constituant le diagnostic environnemental du territoire métropolitain met, notamment, en avant les grandes dynamiques territoriales en termes de biodiversité et continuités écologiques. A l'échelle des PLU en vigueur, environ 4800 ha « d'éléments de continuité écologique et trame verte et bleue » sont protégées par des prescriptions règlementaires, notamment trame verte urbaine.

Mont Saint Quentin

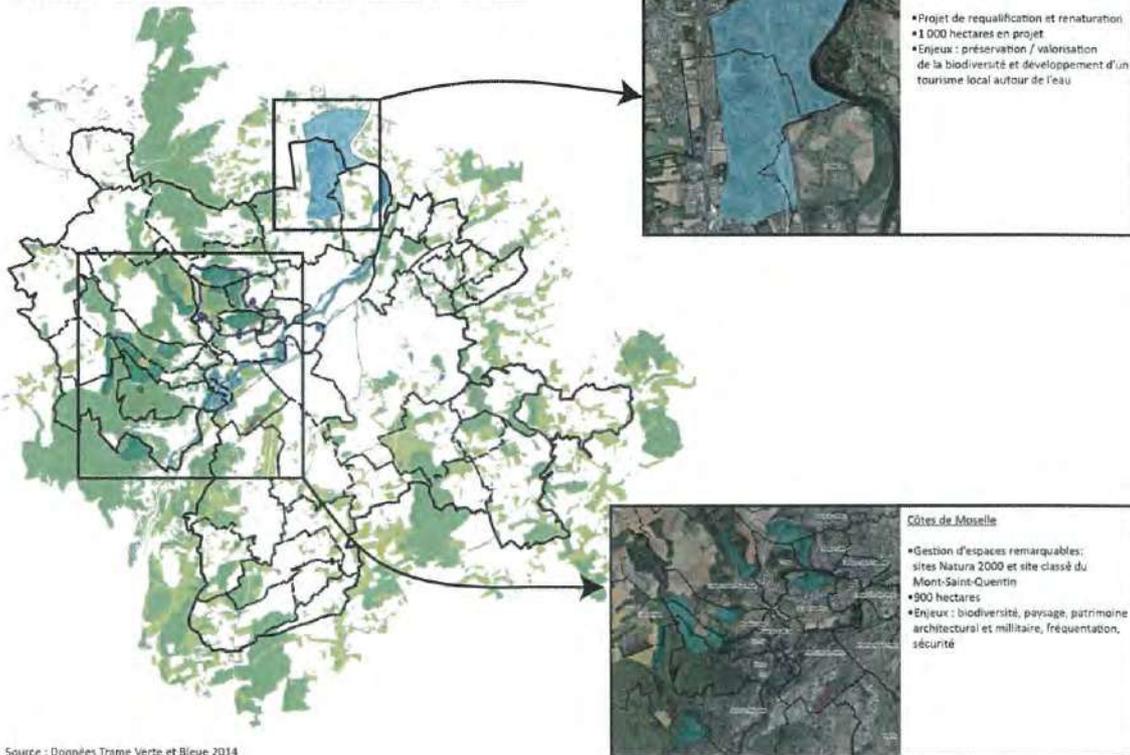
Une opération d'élagage des abords de routes a été menée afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des utilisateurs du site. L'entreprise en a profité pour redonner de l'espace de croissance et d'épanouissement aux essences remarquables du site. 2021 a également été l'année de la mise en place d'une brigade verte pour une surveillance du site et de ses usages et particulièrement des espaces naturels sensibles avec signalement des atteintes aux milieux.

En parallèle de ces actions, deux chantiers nature ont pu être organisés sur le Mont Saint-Quentin : entretien des pelouses calcaires du plateau de Lorry avec l'AAPPAN, en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Lorraine, et ramassage des déchets et entretien de plus de 1,5 km de chemins sur le Mont Saint-Quentin avec Ikea : plus de 600 litres de déchets ont ainsi pu être évacués.

En bref :

- Plus de 5 km de bords de routes ont été traités pour garantir la sécurité des usagers et 17 ha d'espaces naturels ont été entretenus, en grande majorité des pelouses calcaires, avec réouverture de deux cônes de vue (4 mois de travaux et 172 000 € engagé grâce au plan de relance métropolitain) ;
- 30 Rangers et Sentinelles patrouillant sur les 700 ha du site classé, grâce à 2 conventions ;
- 7 animations à destination du grand public autour de la trame noire, du pâturage, des pelouses calcaires organisées sur le Mont Saint-Quentin et les côtes de Moselle.

Carte des Espaces Naturels Métropolitains



Etangs de Saint Rémy :

Le site des Etangs de Saint Rémy s'étend sur plus de 1 000 hectares et regroupe près de 100 plans d'eau de différentes tailles. Il occupe un positionnement stratégique et fait le trait d'union entre l'agglomération messine et la partie nord du Sillon mosellan. Il couvre 5 communes (Woippy, La Maxe, Maizières-lès-Metz, Hauconcourt et Argancy) et deux intercommunalités (Eurométropole de Metz et Rives de Moselle). Le projet tourne autour de plusieurs constats : une porte d'entrée de la métropole, peu mise en valeur, la forte présence de l'eau permettant d'imaginer plusieurs usages (loisirs nautique, pêche ...), un site à forte valeur environnementale situé à un carrefour permettant le tourisme local (véloroute, randonnée ...) et qui nécessite une sécurisation du site (dégradations, dépôts sauvages ...).

L'Eurométropole de Metz et Rives de Moselle ont convenu de travailler ensemble sur cette requalification par le biais du recrutement en 2022. Par ailleurs, les propriétaires fonciers du site sont rencontrés afin de faire un état des lieux du site, de son utilisation (pêche, activités diverses ...) des projets qui pourraient émerger et des inventaires (biodiversité, qualité des eaux ...) seront également réalisés. De plus, il est étudié la possibilité de refaire le tour à pied de l'Etang de Saint Rémy et

d'aménager une entrée de site à proximité. Une participation active de l'Etablissement Public Foncier Grand Est est également à souligner.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de travaux de restauration et de préservation des trames vertes et bleues ;
- Remise en place du pâturage suite aux expérimentations menées en 2021 : 400 ovins et 4 caprins ;
- Poursuite du suivi et de la surveillance du Mont Saint-Quentin (mise en place de caméra, surveillance des troupeaux, chantier de nettoyage...)
- Création d'un observatoire des trames vertes et bleues, notamment avec un volet naturaliste élaboré en collaboration avec les associations du site Natura 2000 ;
- Signature de la charte de l'arbre métropolitaine et mise en œuvre ;
- Rédaction d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée à la Trame Verte et Bleue afin de favoriser, au sein du PLUi, la préservation et la valorisation des milieux naturels et des connexions entre ces milieux à l'échelle métropolitaine. Cette OAP formulera des dispositions qui seront à prendre en compte dans la réalisation de projets d'aménagement à la fois aux échelles communales et intercommunale ;
- Soumission du projet de PLUi à Evaluation Environnementale avant son arrêt prévu fin 2022.

PAYSAGE

REALISE EN 2021

Le paysage qui nous entoure évolue en permanence. Sans attention particulière, cet élément si essentiel à la qualité de la vie peut se détériorer. C'est la raison qui a poussé l'Eurométropole et les élus de 13 communes à travailler dès 2019 sur un Plan paysage des côtes de Moselle. Après une phase d'étude sur le terrain, un plan d'action est en cours d'élaboration. Il prend en compte les besoins de chaque commune et balaye de nombreuses thématiques : valorisation de l'eau, ou encore lutte contre l'enrichissement. Des actions concrètes ont été menées dès 2021 :

Bienvenue à bord

Tout d'abord sur la plateforme dédiée au **Plan Paysage des Côtes de Moselle**.

Puis s'inscrivent, au fur et à mesure de l'avancement de nos réflexions, l'opportunité de travailler de manière de plus en plus précise sur les sites prioritaires de cette étude :

- PHASE 1 : Diagnostic
- PHASE 2 : Objectifs de Qualité Paysagère
- PHASE 3 : Programmation d'actions

Bon voyage sur les CÔTES DE MOSELLE !



- création d'un site internet dédié présentant les communes des Côtes de Moselle, et reprenant l'ensemble des travaux : <https://paysagescotesdemoselle.com/> ;
- organisation d'un chantier participatif de plantation sur la commune du Ban Saint-Martin le 27/11/2021, en partenariat avec la commune et le SCoTAM, qui a permis la plantation d'une cinquantaine d'arbres et arbustes (pommier, groseiller, framboisier, prunier, noisetier...) et également de vivaces (menthe, mélisse, pervenche, achillée, ...)
- organisation d'un atelier de formation/démonstration sur la technique du plessage (taille et tressage de haies) à destination des communes, à Scy Chazelles. Des agents et élus de 11 communes ont ainsi pu découvrir cette technique permettant de se réapproprier un espace public par une technique simple de jardinage.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Etendre la prise en compte du paysage à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Organiser des balades paysagères ;
- Mieux intégrer les projets, via l'élaboration du PLUi, dans leur contexte environnemental et leur cadre paysager en respectant les préconisations du SCOTAM et les directives nationales. L'orientation n°4 « Améliorer les relations entre l'urbain et le naturel au bénéfice du cadre de vie », au sein de l'ambition 2 « une métropole de l'écologie urbaine » du PADD, présente d'ailleurs un objectif « agir sur le foncier et l'aménagement du territoire métropolitain » composé de plusieurs sous-objectifs directement en lien avec l'insertion des projets d'aménagements dans leur contexte environnemental.

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENTION DES INONDATIONS

REALISE EN 2021

Bassin versant du ruisseau Saint-Pierre : Hormis les plantations restant à réaliser, le programme global ainsi que la seconde tranche de travaux sont désormais achevés : renaturation de la traversée de Metz-Magny, aménagements liés à la lutte contre les inondations à Peltre au lieu-dit « Cour Basse » et à Mécleuves au « Hameau du Lanceumont ».

Bassin versant de la Ramotte : Les présents travaux sur le ruisseau de la Ramotte, de sa source jusqu'à la portion découverte à proximité d'Amazon, constituent une véritable vitrine métropolitaine en matière de GEMAPI. Outre le traitement de la végétation, le programme de travaux a permis la création d'une zone humide et la renaturation du lit en amont ainsi qu'en aval du centre bourg, ainsi que la création d'un parking drainant / réservoir au droit du bassin de lutte contre les inondations.

Bassins versants des ruisseaux de Saulny et de Vallières : 2021 a été l'année de finalisation des études de maîtrise d'œuvre de conception sur ces deux bassins versants. La réalisation des études de projet va se poursuivre en 2022.

Bassin versant du ruisseau de Montvaux : Les travaux de désamiantage orchestrés par la commune de Moulins-lès-Metz au lieu-dit le Pâquis ont permis à l'Eurométropole de finaliser l'aménagement d'une zone d'éco pâturage. A ces travaux, se sont ajoutés la renaturation du ruisseau ainsi que la restauration et la création de mares. En sus de ces travaux, une réflexion plus globale a également vu le jour sur le restant du bassin versant, suite à la volonté de la commune d'entreprendre également des travaux.

Inventaire des Zones Humides : la cartographie des zones humides du territoire est en cours de finalisation. Les premiers résultats ont été présentés cet été aux élus communaux dans le cadre d'ateliers de concertation. L'élaboration d'un programme de travaux pour la restauration et le renforcement des zones humides sera finalisé début 2022.



CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Elaboration des programmes de travaux et concertation sur les bassins versants de Saulny et Vallières
- Réalisation des études de danger sur les digues présentes sur le territoire en lien avec Moselle Aval
- Finalisation du programme d'actions liée à l'élaboration de l'inventaire des zones humides
- Développement d'actions de communication et de sensibilisation autour des enjeux de la GEMAPI (entretien des cours d'eau, prévention inondation, rôle des milieux aquatiques, formation des agents techniques métropolitains et des communes à la bonne gestion des rives de cours d'eau ...)

HABITAT, AMENAGEMENT ET URBANISME

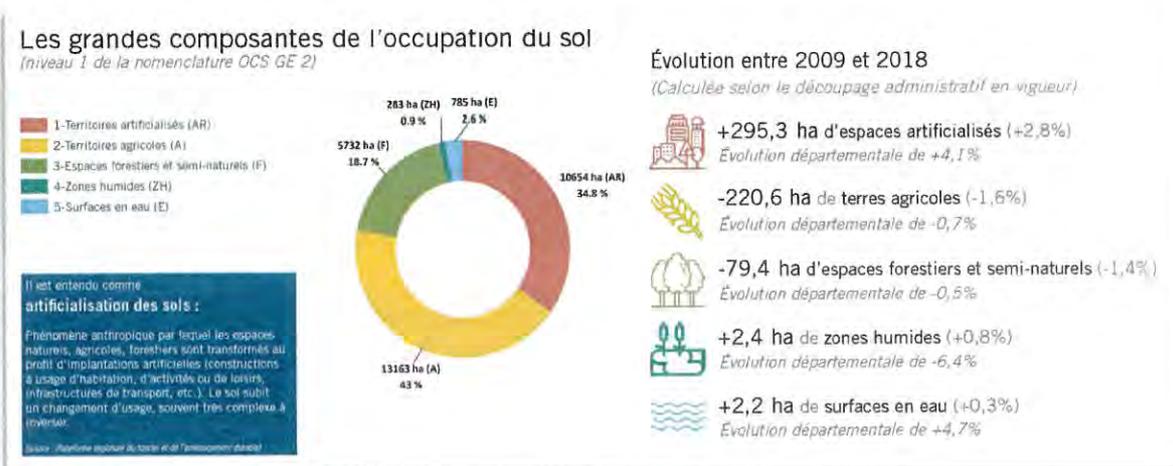
REALISE EN 2021



Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Les études relatives au diagnostic du PLUi ont été lancées courant 2020 et ont été réalisées sous forme de cahiers, chacun ayant été dédié à une thématique spécifique. Ils permettent d'avoir une vision particulière et précise les grandes dynamiques qu'affiche le territoire de l'Eurométropole. A ce jour, quatre de ces cahiers thématiques sont achevés : démographie et habitat, mobilités et déplacements, armature et attractivité, et morphologie urbaine. Trois cahiers thématiques relatifs au patrimoine, à la consommation foncière et à l'agriculture sont en

cours d'achèvement, ainsi que l'Etat Initial de l'Environnement (EIE). La synthèse des grands éléments issus de ces cahiers ont permis aux élus de formaliser et débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD est constitué de 4 ambitions réparties en 8 orientations, dont 5 portent des objectifs environnementaux précis en termes d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de préservation des milieux, de gestion des mobilités et de maîtrise de l'impact humain. Des ateliers de travail avec les élus ont été réalisés en mai et septembre 2021 dans l'objectif de travailler sur la sobriété foncière à l'échelle communale.

De plus, la nouvelle Loi Climat et Résilience d'Août 2021 promulgue l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Le 1^{er} objectif sur l'échelon 2021-2030 consiste en la réduction de 50% de la consommation d'espaces agricoles et naturels observée lors des dix dernières années. Le futur projet de PLUi devra intégrer ces dispositions et mettre un accent important sur la réduction de la consommation foncière.



Procédures de gestion des PLU communaux : Plusieurs procédures de modification et modification simplifiée des PLU communaux ont été effectuées. Les dernières évolutions du PLU de Montigny-lès-Metz permettent de réduire l'un des secteurs de projet de plus de 4 hectares au profit des espaces agricoles et naturels.

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : La phase diagnostic du RLPi a été entamée en début d'année. Un recensement des principaux supports de publicité, pré-enseignes et enseignes a été effectué sur la totalité du territoire métropolitain. Des ateliers ont été effectués en décembre 2021 avec les élus et des premiers enjeux et orientations, en matière de gestion de la publicité extérieure, ont été identifiés : place importante qu'occupe la publicité dans le cadre de vie et les paysages, et impact dans les espaces de biodiversité (pollution lumineuse), souhait d'intégration d'éléments du Plan Paysage des Côtes de Moselle et de la Trame noire. Ainsi, un meilleur encadrement des plages horaires d'extinction des dispositifs lumineux (et en particulier numériques) en zones urbaines est apparu comme une des priorités à étudier dans le cadre de l'élaboration du document.

Convention ANRU

Parmi les 6 quartiers prioritaires de l'Eurométropole de Metz, 4 présentent des dysfonctionnements urbains importants et peuvent prétendre au concours de l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) : 1 quartier d'intérêt national, Borny à Metz, et 3 quartiers d'intérêt régional : Bellecroix, Patrotte-Metz-Nord, et Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie, quartier intercommunal sur Woippy et Metz.

Le 15 juillet 2021, l'Eurométropole de Metz, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la Préfecture de Moselle, les villes de Metz et Woippy, les Organismes de Logement Social, ainsi que l'ensemble des partenaires de l'ANRU, Action Logement et la Caisse des dépôts, ont signé une convention pour la conduite opérationnelle du projet de renouvellement urbain, concernant 4 des 6 quartiers prioritaires de l'Eurométropole de Metz.

Les projets de Bellecroix et de Patrotte Metz-Nord feront l'objet d'un avenant au premier semestre 2022. Des études ont déjà été menées en 2021 et des réunions publiques se sont tenues fin 2021 pour présenter les projets aux habitants et échanger avec eux sur les évolutions à venir dans leur quartier.

A terme, l'objectif de ce nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est de transformer en profondeur les quartiers prioritaires, en améliorant le cadre de vie et en favorisant la mixité sociale, et permettre ainsi une meilleure intégration des quartiers à la dynamique territoriale de l'Eurométropole.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour agir dans les centres anciens

Une OPAH consiste à accompagner les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants à réhabiliter leur logement. Cet accompagnement prend la forme de conseils neutres et gratuits par un opérateur agréé puis l'octroi de subventions sous conditions de ressources. Le périmètre concerne l'EPCI et l'ensemble de ses communes. A l'inverse, une OPAH-RU se concentre sur un périmètre plus restreint, le plus souvent un quartier où il est nécessaire d'agir plus largement que sur le bâti, notamment via des outils coercitifs.

L'opération vise des travaux liés à la lutte contre l'habitat indigne, insalubre ou non décent et contre la précarité énergétique des logements ainsi que les travaux permettant l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Zoom sur les Zones d'activités économiques métropolitaines

- **Aménagement Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Pointe Sud** : dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Pointe Sud, plus de 700 arbres ont été plantés sur les franges Ouest et Est du Plateau de Frescaty. Les plantations reprennent le tracé des anciens taxiways et permettent ainsi de constituer un front paysager en limite de la ZAC et participent à la Trame Verte présente sur le Plateau de Frescaty. Par ailleurs, la Ramotte, cours d'eau remis à ciel ouvert, est désormais intégré dans un parc de 4 ha. Un cheminement doux permet de déambuler au plus proche du cours d'eau.
- **Démarche HQE Aménagement** : la ZAC Pointe Sud est la première ZAC de l'Eurométropole à s'être lancée dans une démarche HQE Aménagement. Cette démarche innovante sur le territoire a commencé dès le début de la création de la ZAC et fait l'objet d'une instruction par CERTIVEA, l'organisme certificateur. Cette démarche, si elle est portée par l'Eurométropole implique également que les futurs porteurs de projet souhaitant s'implanter sur la ZAC soient certifiés HQE Bâtiment.
- **Parcours pédagogique** : dans le cadre de la reconversion du Plateau de Frescaty, l'Eurométropole aménage un Parcours Pédagogique reprenant en partie l'ancien chemin de ronde de l'ancienne base aérienne 128. Il s'agira d'une voie douce destinée aux cyclistes et aux piétons à des fins de loisirs avec la mise en place de signalétique, de mobilier urbain et d'une palette végétale adaptée à l'espace et ses contraintes (matériaux de qualité et durables, protection de la biodiversité, réduction de la pollution lumineuse, etc.). Le parcours sera

ponctué d'aires de jalonnements et de repos. Ce projet bénéficie d'un partenariat et d'une subvention européenne "Interreg - NOE/NOAH".

- **Parc du Technopôle** : le Parc du Vallon se situe au cœur de la ZAC du Technopôle. D'une emprise de 8 ha, la composition paysagère s'articule autour d'un cœur ouvert avec en rive, roselières, zones de repos et vergers. Le parc, au-delà de sa fonction paysagère et de sa gestion des eaux, accueille 18 jardins familiaux (3 700 m²), des vergers (4 800 m²), 70 mirabelliers bio, et 25 000 m² d'espace dédié au pâturage et au maraîchage.



CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Traduction du PADD en Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles et thématiques (par exemple biodiversité ou encore climat air énergie), réalisation de l'évaluation environnementale, et intégration des données des autres documents métropolitains en cours d'achèvement, notamment le Plan Paysage, l'Inventaire Zones Humides, la Trame Noire, le Plan Climat Air Energie Territorial particulièrement les volets air/gaz à effet de serre, santé, etc ;
- Formalisation des orientations et enjeux du RLPi (meilleure maîtrise de la pression publicitaire, valorisation des paysages et du cadre de vie, réduction de l'impact des dispositifs lumineux ...) et rédaction du règlement qui guidera les implantations et la gestion de la publicité extérieure ;
- Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour mettre en évidence les secteurs concernés spécifiquement par une OPAH-RU où les subventions seront majorées et où des opérations de restauration immobilière (ORI) pourront être ciblées. A ce jour, le quartier d'Outre Seille à Metz et le centre-ville d'Ars-sur-Moselle sont d'ores-et-déjà fléchés pour intégrer le périmètre de l'OPAH-RU ;
- Poursuite des travaux de plantation et d'aménagement des espaces publics des zones d'activités économiques métropolitaines pour créer des franges boisées, faciliter l'infiltration de l'eau ... : Parc du Vallon, ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy, ZAC Pointe Sud, tranche 2 du parcours pédagogique, mise en valeur des vestiges de la villa Gallo-Romaine de Metz Grigy ...
- Lancement d'un appel à projets pour la création d'un verger en entrée sud du Plateau de Frescaty. Le verger constituera une frange arborée le long de la RD68 et du parcours pédagogique.

TRANSITION ENERGETIQUE, RELEVER LE DEFI ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

Chiffres clés

- Consommation énergétique totale du territoire, à climat réel, en 2019 = 5 022 598 MWh, soit une consommation moyenne par habitant de 22.7 MWh ;
 - baisse par rapport à 2012 de -5%, année de référence pour les consommations énergétiques.
- Ratio d'énergies renouvelables, défini par la directive européenne (EnR) : 11,11% (moyenne sur le Grand Est : 22,04%) ;
- Emissions directes de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire en 2019 : 984 481 tCO₂e (tonnes équivalent-CO₂) :
 - baisse par rapport à 2012 de -15,7% et baisse plus modérée de -8,8% par rapport à 1990, année de référence pour les émissions de GES ;
- Emissions directes de GES moyennes par habitant du territoire = 4,45 tCO₂e par an, la moyenne sur le Grand Est étant de 7,85 t pour le Grand Est, territoire globalement plus rural;
- Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée en 2021 : 3 763 copropriétés dont 401 fragiles, dont 223 en difficulté ;
- Nombre de km de réseaux de chaleur en 2021 = 120 km, soit environ 48 000 équivalent-logements de type T3 desservis par ces réseaux.



OBJECTIFS

- Diminuer de 17,7% la consommation d'énergie du territoire d'ici 2030 (notamment en massifiant la rénovation énergétique des bâtiments) et doubler la production actuelle d'énergies renouvelables.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



UN CADRE STRATEGIQUE POUR L'EUROMETROPOLE

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, document stratégique cadre de la politique climat air énergie, est actuellement en cours de révision et devra être approuvé fin 2022-début 2023. En 2021, les diagnostics du territoire ont été élaborés en régie, notamment les diagnostics climat air énergie et le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique. Pour tirer parti de l'expérience passée, l'Eurométropole de Metz et l'AGURAM ont réalisé une évaluation du PCAET précédent, selon une méthode originale et de façon participative avec l'organisation d'ateliers avec des acteurs du territoire diversifiés. Des zooms par secteur (résidentiel, tertiaire, transports, agriculture, industrie...) ainsi que des focus sur des thématiques précises (qualité de l'air intérieur, mobilité décarbonée, alimentation...) ont également été élaborés pour servir de base à la définition de la stratégie du PCAET qui sera une étape cruciale de la révision du PCAET en 2022.



Enfin, une stratégie globale d'amélioration continue « **Territoire engagé pour la Transition écologique** » a été initiée fin 2021, en lien avec l'ADEME. Basée sur les labels Economie circulaire et Climat Air Energie (ex- label Cit'ergie, pour laquelle l'Eurométropole est engagée depuis 2015), cette approche permet à la collectivité de jouer un rôle majeur d'exemplarité dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre de son territoire. De nombreuses politiques publiques transversales sont ainsi évaluées : gestion du patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule), logements, transports, gestion des déchets ... Cette démarche s'intègre dans le Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME en septembre 2021.

RESEAUX

REALISE EN 2021

Adoption du Schéma directeur des réseaux de chaleur urbain (SDRCU) lors de la séance du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021. Il fixe les orientations de développement, de densification et de verdissement des réseaux de l'Eurométropole, à l'horizon 2030. L'objectif est de conserver la compétitivité des réseaux de chaleur, en poursuivant le caractère vertueux du réseau. Actuellement, 66% de l'énergie est renouvelable ou de récupération (biomasse ou récupération de la chaleur issue de l'incinération des déchets). De nouveaux moyens de production renouvelables seront mis en service, avec un objectif de 100 GWh supplémentaire de clients raccordés. La consommation actuelle de 430 GWh passerait ainsi à 530 GWh.

Concernant l'électricité et le gaz, ce sont les **renouvellements des moyens de comptage** qui sont à l'ordre du jour : l'ensemble des clients des 39 communes desservies par le gaz ont été équipés de compteurs Gazpar et le déploiement des compteurs évolués débute sur les 41 communes desservies par URM.

Le PLUi prendra en compte et intégrera les éléments, notamment diagnostic, du Plan Climat Energie Air Territorial (PCAET) révisé. Un travail sera réalisé afin de favoriser, au sein du PLUi, un bâti avec une bonne performance énergétique dans les projets et, aussi, faciliter le recours aux énergies renouvelables.

RENOVATION ENERGETIQUE

REALISE EN 2021

L'Eurométropole de Metz, en groupement avec la communauté de communes Rives de Moselle, la Ville de Metz et le CCAS de Metz, est lauréate en 2021 de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA/ACTEE2 lancée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Cela permet le financement d'audits énergétiques, de logiciel de suivi énergétique, de poste d'économe de flux et d'outils de mesures (sous-compteurs, caméra thermique, etc.). Dans ce cadre, des logiciels ont été acquis dès 2021 afin d'optimiser le besoin en énergie dans les bâtiments, suivre les consommations énergétiques et répondre aux objectifs du Décret Tertiaire.

Par ailleurs, le bâtiment administratif HM07 du Carré de l'Escadron sur le Plateau de Frescaty, qui accueille depuis juin les équipes techniques de la voirie métropolitaine, a profité d'une **isolation thermique extérieure** complète de la toiture et des murs.

Enfin, grâce au plan de redémarrage métropolitain, une action de rénovation et remplacement de 158 points lumineux d'éclairage public a été menée sur les zones d'activité économiques métropolitaines. Cela a permis une diminution de la puissance installée de 63%.

Un enjeu fort de massification de la rénovation des logements, notamment énergétique

La question de l'offre sociale et très sociale est majeure sur le territoire. C'est pourquoi, depuis 2003, l'Eurométropole de Metz accompagne les opérations de logements sociaux et de résidences sociales (production neuve, acquisition-amélioration, réhabilitation, démolition) sur son territoire. Au 1er janvier 2021, l'Eurométropole de Metz a décidé de prendre la **délégation des aides à la pierre**, outil qui permettra d'encadrer les attributions des agréments des bailleurs sociaux en lien avec les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, à savoir produire 360 logements sociaux par an.

Les charges locatives représentent une part de plus en plus importante dans le budget des ménages. Aussi, la rénovation thermique des logements apparaît plus que nécessaire aujourd'hui et notamment les logements du parc de l'office de l'Eurométropole de Metz.

S'agissant de la réhabilitation du parc privé, plusieurs dispositifs portés par l'Eurométropole de Metz sont en cours, comme l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** couvrant tout le territoire sur la période 2017-2022 ou l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées sur Metz-Borny pour un total de 8 copropriétés représentant 726 logements.

En parallèle de ces dispositifs, l'Eurométropole de Metz a souhaité s'investir davantage dans l'accompagnement des ménages et des acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique, en leur proposant un parcours d'information, d'accompagnement et de conseils neutres et gratuits. Pour cela, l'Eurométropole de Metz déploie le « **Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique SARE** », programme national piloté par l'ADEME et la Région Grand Est, sur son territoire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Pour sa mise en œuvre, l'Eurométropole de Metz a fait le choix de porter ce projet en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin et la société d'économie mixte Oktave, qui ont des missions complémentaires d'accompagnement à la rénovation énergétique. Cette action permettra aussi d'accompagner de manière générale le développement d'une offre de qualité, la montée en compétences des professionnels de la rénovation et le développement de pratiques collectives de mobilisation des ménages et des entreprises pour rénover leurs bâtiments.

Par ailleurs en 2021, dans le cadre de son plan de redémarrage, l'Eurométropole de Metz a souhaité développer l'offre initiale d'accompagnement des ménages proposée par l'ALEC du Pays Messin en renforçant ses moyens autour de la mission de facilitation d'accès aux aides financières disponibles et notamment au dispositif Ma Prime Rénov.

- ➔ Zoom sur le bilan 2021 du déploiement du programme SARE sur le territoire métropolitain :
 - 1076 ménages accompagnés pour une information de premier niveau (échange téléphonique ...)
 - 548 ménages accompagnés pour un conseil personnalisé ;
 - 170 ménages accompagnés pour la réalisation de travaux ;
 - 15 copropriétés accompagnées en phase étude ou travaux représentant plus de 400 logements ;
 - 1 entreprise accompagnée par l'ALEC du Pays Messin.



CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Poursuite et montée en puissance du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique en lien avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin et la SEM régionale OKTAVE.
- Proposition dès 2022 d'un nouveau dispositif d'aide d'accession à la propriété afin d'aider financièrement les ménages primo-accédants souhaitant s'installer sur son territoire pour faciliter l'installation durable des jeunes ménages sur le territoire, soutenir le parcours résidentiel des familles modestes, fluidifier le parc locatif social, promouvoir le territoire en se différenciant des intercommunalités voisines.
- Réalisation d'audits énergétiques sur les sites du Musée de la Cour d'Or, de l'Opéra Théâtre et du Centre Technique Métropolitain.
- Déploiement d'un programme de travaux ayant un impact positif sur les consommations d'énergies : au Musée de la Cour d'Or (remplacement de la centrale de traitement d'air, optimisation du système de production d'énergie, mise en place d'une isolation de la toiture avec pose de panneaux photovoltaïques), au Complexe sportif du Val Saint Pierre (remplacement de luminaires, déploiement d'une gestion technique centralisée de l'énergie) et au Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné (remplacement de simple vitrage par des parois vitrées doubles dans la salle de restauration).
- Poursuite de la rénovation et le remplacement de l'éclairage public dans l'objectif d'éclairer au plus juste et de faire des économies d'énergie et expérimentation de l'éclairage autonome au lac Symphonie et sur le parking de covoiturage de Fey.

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

REALISE EN 2021

La dernière modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Metz a introduit une disposition relative au déploiement, sur les toitures terrasses des nouvelles constructions, de panneaux photovoltaïques ou de la végétation dans un objectif de prise en compte des recommandations environnementales. Cette expérimentation portera des effets à long terme sur l'intégration de ces dispositions au sein du futur PLUi.

Zoom sur le Projet hydrogène

Déjà engagée depuis une dizaine d'années dans une démarche de transition énergétique, l'Eurométropole de Metz s'est appuyée sur l'évolution de la réglementation pour lancer une réflexion plus globale portant sur les solutions innovantes de décarbonation et plus particulièrement sur l'hydrogène renouvelable. La collectivité a souhaité s'inscrire dans cette dynamique nationale et régionale, et porte aujourd'hui le projet de construire et mettre en œuvre une filière d'hydrogène renouvelable sur son territoire : production d'énergie renouvelable, production d'hydrogène renouvelable par électrolyse de l'eau et distribution, consommation de l'hydrogène produit. Cette filière devra permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, de diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et de se conformer à la réglementation (LTECV).

Le projet hydrogène de la collectivité, labellisé par le Pôle Véhicule du Futur, constitue la première brique d'un écosystème global d'hydrogène renouvelable et devrait agir comme un levier pour inciter d'autres acteurs à convertir leurs flottes ou leur procédés industriels à l'hydrogène, pour faciliter le développement d'autres usages et pour favoriser la création d'emplois et le développement de savoir-faire et compétences.

L'Eurométropole de Metz, l'UEM et John Cockerill travaillent ensemble sur ce projet. En effet, grâce à leurs compétences et savoir-faire, les trois partenaires couvrent la totalité de la chaîne de valeur de l'hydrogène, tout en investissant sur le territoire métropolitain et régional :



Le projet vise à implanter en 2025 une station de production et de distribution d'hydrogène par électrolyse de l'eau qui serait située a priori au nord de Metz. L'électrolyseur sera alimenté par de l'électricité renouvelable via des contrats longue durée et des certificats de garantie d'origine qui devrait provenir d'une installation photovoltaïque située à Metz et d'un parc éolien en Moselle.

L'installation de production et de distribution envisagée est dimensionnée en fonction des consommations identifiées et aura une capacité de l'ordre de 800 kg par jour.

Les partenaires ont déposé un dossier de candidature à l'Appel à Projets de l'ADEME « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » en septembre 2021, pour la partie infrastructure de production et distribution d'hydrogène, ainsi que pour la partie usages de mobilité (déploiement des bus et BOM entre 2025 et 2027).

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Mise en place d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) : dans le parking silo de la Maison de la Métropole et sur le site du Centre Technique Métropolitain.
- Développement de l'énergie solaire via plusieurs projets :
 - équipement des toitures des bâtiments métropolitain avec des panneaux solaire. Un premier projet est en cours d'étude sur le toit du musée de la Cour d'Or,
 - déploiement d'ombrière photovoltaïques sur parking : l'Eurométropole va lancer un appel à manifestation d'intérêt sur le parking du parc des expositions, sur une surface de 3,7 ha pour une exploitation sur 30 ans. Ce site actuellement dépourvu de végétation, sera équipé de panneaux solaires permettant d'apporter de l'ombre aux usagers, avec intégration de la gestion des eaux pluviales sur site par le biais de noues paysagères.
- Etude de la possibilité, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, de pouvoir mettre en place des secteurs dédiés à l'aménagement de parcs photovoltaïques. Ces projets pourront à la suite être intégrés au PLUi au travers d'Orientations d'Aménagement et de Programmation en fonction de leur faisabilité. Des dispositions seront aussi intégrées aux différents règlements (élargissement possible des dispositions mises en place dans le cadre de l'expérimentation au sein du PLU de Metz).

QUALITE DE L'AIR ET SANTE ENVIRONNEMENT

La pollution atmosphérique provoque au moins 48 000 décès prématurés par an (19 000 de plus selon la Société Européenne de Cardiologie) sans compter les maladies cardio-vasculaires ou respiratoires chroniques comme l'asthme. C'est dire l'immensité de la tâche des pouvoirs publics malgré les mesures déjà prises depuis les années 80 pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre ou de particules.

REALISE EN 2021



Déploiement du réseau Pollin'air sur le territoire métropolitain : réseau participatif initié par ATMO Grand Est, qui met en relation des botanistes bénévoles et des personnes allergiques, via une plateforme numérique. Grâce aux informations fournies par les premiers, les seconds peuvent adapter leurs comportements de manière précoce et réduire les effets sanitaires des périodes de pollinisations. En France, les pollens sont responsables de réactions allergiques chez près de 20 % de la population. Alerter les personnes allergiques leur permet d'anticiper leur traitement et limiter leurs symptômes. Plusieurs actions de communication ont ainsi accompagné le déploiement du dispositif : campagne de communication dans les transports en commun de l'Eurométropole, formation des agents volontaires de l'Eurométropole et de la Ville de Metz, présentation du dispositif via l'organisation de visioconférences et animations ...

Appui pris en compte **qualité de l'air intérieur** auprès des communes et services métropolitains : organisation de formation en partenariat avec ATMO Grand Est pour rappeler les obligations réglementaires de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public. Cette action s'est accompagnée de prêts de capteurs de mesure du confinement aux communes volontaires de l'Eurométropole de Metz via la collaboration d'ATMO Grand Est.

Changement de l'indice de surveillance de la qualité de l'air : véritable enjeu de santé publique, la qualité de l'air est analysée quotidiennement par ATMO Grand Est sur le territoire de l'Eurométropole de Metz. Un indice, dont le mode de calcul a changé au 1er janvier 2021, permet de rendre compte de son niveau. L'indice de la qualité de l'air se décline maintenant en six niveaux. Ces modifications se traduisent logiquement par une hausse du nombre de jours annuels où l'air est qualifié de mauvais. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que la qualité de l'air a baissé puisque c'est uniquement le mode de calcul qui diffère. Un suivi du nombre de jours par seuil pourra être effectué dès 2022.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Etude de la mise en place d'une Zone à Faible Emission mobilité ;
- Poursuite du déploiement de Pollinair en partenariat avec ATMO Grand Est ;
- Etude sur la possibilité de mettre en place des capteurs qualité de l'air citoyens ;
- Intégration d'un volet santé environnement dans le Contrat Local de Santé métropolitain ;
- Prise en compte des données relatives à la qualité de l'air, à la santé, au bien-être issues de la révision du PCAET, volet diagnostic, ainsi qu'intégration d'une annexe des sols pollués recensé aux Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) afin d'en tenir compte dans la réalisation du projet de PLUi.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

REALISE EN 2021

Accompagnement technique de la thèse “**modélisation de l’îlot de chaleur urbain de la métropole de Metz**” avec notamment l’installation de nouveaux capteurs et trois passages de caméra thermique par drone à Metz en juin et juillet 2021 : place Mazelle, cour de l’école Saint-Eucaire et parking de la route de Thionville. Sur ces 2 derniers sites, où des travaux de végétalisation sont prévus par la Ville de Metz, l’image thermique obtenue sert de situation initiale, à comparer à une situation finale avec passage de caméra thermique après travaux. Ainsi, l’effet rafraichissant des végétaux pourra être connu plus précisément. Ainsi la végétalisation, par des arbres de haute tige ou l’utilisation de matériaux de couleurs claires constituent des réponses concrètes à l’enjeu de la surchauffe des villes et villages.

Elaboration, avec l’AGURAM, du **diagnostic de vulnérabilité** du territoire au changement climatique (élément du PCAET, en cours de finalisation). Environ 30 entretiens avec des acteurs ont été menés, à propos des risques liés au climat, de leur vulnérabilité (ou celle de leur secteur d’activité économique) et leurs actions, réalisées ou envisagées, en matière d’adaptation.

Elaboration avec l’AGURAM d’une carte synthétique « **EnviroScore** » regroupant 3 critères de qualité de vie : qualité de l’air (correspondant aussi aux zones calmes), îlots de fraîcheur, végétalisation (correspondant également à la biodiversité). Ces cartes ont été présentées à plusieurs services de l’Eurométropole et aux élus de la commission Transition écologique. Elle est actuellement prise en compte pour l’élaboration du PLUi.

Conception et mise en place d’une **cartographie participative** « **Localiser mes îlots de chaleur et de fraîcheur** » en tandem avec la ville allemande de Worms durant tout l’été 2021. Ce projet a été financé par le fonds citoyen franco-allemand. Environ 200 habitants de l’Eurométropole y ont participé. Ce projet alimente les réflexions autour de l’aménagement des espaces publics urbains.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Prise en compte des préconisations pour lutter contre les îlots de chaleur urbains à travers les projets d’aménagement : traduction des enjeux d’adaptation dans le PLUi de la métropole, dans les projets d’aménagement des espaces publics (rues, places, espaces verts...) et des zones d’activités économiques. Par exemple, le projet de PLUi incorporera la préservation d’espaces végétalisés ou naturels dans les tissus urbains dans les différentes pièces qui le constituent. Le projet de PLUi affirmera bien la volonté de la Métropole de promouvoir la nature en ville, déjà visibles au travers d’initiatives et/ou études réalisées déjà réalisées auparavant sur le territoire.
- Elaboration, dans le cadre de la révision du PCAET, d’un plan d’action en 2022 en concertation avec les différents partenaires du territoire. Il concernera tant l’adaptation au changement climatique que l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre.
- Répétition de l’opération « Localiser mes îlots de chaleur et de fraîcheur ».

DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Chiffres clés

- 107 444 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés (hors déchets diffus spécifiques et gravats)
- 475 kg/habitant de déchets ménagers et assimilés collectés, en baisse de 11,4 % par rapport à 2010
- 53,1 kg/habitant d'emballages ménagers recyclables collectés
- 28,6 kg/habitant de verre collecté
- 675 composteurs distribués, soit 170 composteurs distribués au cours des 10 dernières années pour un taux de dotation de l'habitat pavillonnaire de 21,5 %
- 106 sites de compostage en pied d'immeuble et 7 sites de compostage de quartier installés à fin 2020
- 290 tonnes d'objets orientées vers les filières de réemploi : Recyclivre, Tri d'Union et Emmaüs
- 30,7 % des déchets collectés valorisés sous forme de matière (y compris valorisation organique)
- 3 152 entités sensibilisées par un ambassadeur du tri et de la prévention



OBJECTIFS

- Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2020, soit 54 kg/habitant
- Réduire de 8 % la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2016 et 2023, soit 42 kg/habitant
- Valoriser sous forme de matière 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en 2025
- Augmenter les performances de collecte des emballages ménagers recyclables de 10 % en 2022 et de 15 % en 2024 par rapport à 2019, soit une augmentation respective de 5,7 kg/hab./an et de 8,5 kg/hab./an
- Augmenter les performances de collecte et recyclage du verre de 7,5 % d'ici 2024 par rapport à 2019, soit une augmentation de 2 kg/hab./an

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ECONOMIE CIRCULAIRE

REALISE EN 2021

Poursuite et renforcement de la démarche d'écologie industrielle et territoriale : suite à un démarrage complexe de la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) en 2020 lié au contexte sanitaire, une nouvelle feuille de route a été élaborée, en lien avec l'ADEME et la Région Grand Est. Cela se traduit entre autres par un partenariat renforcé avec l'agence d'attractivité Inspire Metz et également de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Un premier atelier de détection des synergies a rassemblé une quinzaine d'entreprises des zones d'activités Actipôle, Sébastopol et Technopôle en décembre 2021. Cet atelier permet d'identifier plusieurs pistes d'actions collectives pour les entreprises du territoire.



**ÉCOLOGIE
INDUSTRIELLE
& TERRITORIALE**



PARTAGEONS NOS RESSOURCES

BARTERLINK METZ MÉTROPOLE



Poursuite de la plateforme Barterlink Metz Métropole : après une période d'essai de 6 mois, l'Eurométropole de Metz a décidé en 2021 d'ouvrir l'accès à sa plateforme de troc entre professionnels aux associations du territoire. Cette décision permet de favoriser la coopération et l'entraide sur le territoire entre entreprises et associations locales. Le réseau d'échange compte 35 membres sur le territoire qui se réunissent 2 à 3 fois par an et profitent des avantages d'un réseau national comptant plus de 1 500 professionnels.

Eco défis : le dispositif Eco-Défis, développé par l'Eurométropole de Metz et la CMA, continue de se s'étendre sur le territoire et compte 52 artisans et commerçants labellisés en avril 2021, dont 16 nouveaux. Il a été renforcé en avril 2021 par l'intégration de la CCI à la démarche via la signature d'une convention tripartite.



Recyclage du matériel informatique métropolitain : la collectivité s'est engagée pour des services publics écoresponsables notamment concernant le numérique. La Direction des Systèmes d'Information a ainsi entrepris différentes actions pour réduire l'empreinte carbone du numérique. A titre d'exemple, 500 postes de travail et 180 imprimantes ont été remis à une association chargée de reconditionner ce matériel. En parallèle, la durée de vie d'environ 200 ordinateurs a été prolongée en rajoutant de la mémoire et changeant la technologie du disque dur. Ces modifications vont permettre de rallonger de 2 à 3 ans la durée des ordinateurs.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Poursuite des ateliers de détection de synergie à destination des entreprises du territoire et développement de synergies interentreprises. Etudier la faisabilité des actions remontées par les entreprises. La démarche devrait s'étendre dans le courant 2022 aux zones d'activité situées dans le sud messin (Belle Fontaine, Frescaty...).
- Poursuite et développement des Eco-Défis : intégration de nouveaux défis en matière de transition énergétique et d'économie circulaire, en lien notamment avec l'ALEC du Pays Messin et la démarche d'EIT de l'Eurométropole de Metz.

TRI ET PREVENTION DES DECHETS

REALISE EN 2021

Lancement d'une étude technico-économique de gestion séparée des biodéchets : la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers au 31 décembre 2023. En 2021, l'Eurométropole de Metz a donc engagé une étude dédiée afin de permettre à la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets » de disposer de l'ensemble des informations et analyses nécessaires pour retenir une stratégie de gestion des biodéchets ménagers et assimilés qui respectera le calendrier réglementaire. Cette étude devra notamment permettre d'identifier les gisements de biodéchets produits par typologie de producteurs (ménages, non ménages et gros producteurs) et d'évaluer la pertinence des différentes solutions de gestion permettant de répondre à l'obligation légale : compostage individuel ou collectif, collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Broyage des sapins de Noël : 20 % des foyers français achètent un sapin naturel à l'occasion des fêtes de Noël (étude KANTAR réalisée annuellement pour FranceAgriMer et Val'hor), soit environ 21 000 sapins à l'échelle de l'Eurométropole de Metz et 170 tonnes de déchets à l'issue des fêtes. En alternative au dépôt en déchèterie (benne "Déchets Verts") ou à la collecte avec les ordures ménagères (pour les sapins jusqu'à 1,50 m), l'Eurométropole de Metz a proposé une action de broyage des sapins de Noël à l'ensemble des communes du territoire. Cette action leur permet de définir un ou plusieurs lieux de dépôts afin que les habitants puissent y apporter leur sapin et qu'il soit broyé en fin d'opération. En plus de réduire la quantité de déchets, ce service de proximité permet de donner une seconde vie aux sapins en fournissant aux communes ou à leurs habitants une part du broyat nécessaire à leur paillage. Sur les 44 communes, 25 communes ont adhéré à l'opération et 3 ont choisi de valoriser leurs sapins hors partenariat avec l'Eurométropole. 4 065 sapins ont ainsi été récupérés pour un peu plus de 28 tonnes de broyat obtenu (contre 1 954 sapins et 14 tonnes de broyat en 2019).

Candidature à la 4e phase des appels à projets du Plan de performances des territoires CITEO : Le 31 décembre 2022 au plus tard, l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages devra être généralisée en France. Ce projet national vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique et à accélérer ainsi les dynamiques déjà à l'œuvre de réduction des ordures ménagères résiduelles. CITEO, éco-organisme agréé par l'État, a la charge de piloter le déploiement de l'ECT et d'accompagner les acteurs concernés (collectivités compétentes et

exploitants de centres de tri). Par un dispositif d'appels à projet, CITEO participe aux dépenses de modernisation des centres de tri et soutient les collectivités dans le passage à l'ECT. En 2021, l'Eurométropole de Metz a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à candidature « Extension des consignes de tri » et HAGANIS a candidaté à l'appel à projets « Adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages ménagers, et amélioration des performances de tri ». Les 2 dossiers ont reçu un avis favorable de la part de CITEO, ouvrant la voie à la modernisation du centre de tri exploité par HAGANIS et au déploiement de l'extension des consignes de tri à l'échelle de l'ensemble de son territoire à partir du 1er janvier 2022.



CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Déploiement de l'extension des consignes de tri : dès le 1er janvier 2022, les habitants de l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole de Metz pourront déposer tous leurs emballages sans exception dans le conteneur de tri. Une campagne de communication, un suivi renforcé des erreurs de tri et des opérations de sensibilisation ciblées permettront d'accompagner les habitants dans l'acquisition de ce geste de tri simplifié. En parallèle, une optimisation des équipements et circuits de collectes sera réalisée afin d'absorber les transferts de flux entre ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables. La possibilité de trier de nouvelles résines plastiques permettra d'orienter ce gisement vers la valorisation matière et de renforcer ainsi la performance environnementale du service proposé par l'Eurométropole de Metz. La mise en service industrielle du centre de tri modernisé d'HAGANIS permettra aussi d'améliorer la performance de la chaîne de tri et de réduire le taux de refus de tri inhérent au processus de tri.
- Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage : acquisition de nouveaux dispositifs de collecte pour un renouvellement du parc existant ainsi qu'un renforcement du maillage. Une signalétique optimisée et une meilleure accessibilité pour tous les habitants devraient également contribuer à l'amélioration des performances de collecte et donc de recyclage.
- Création d'un local de gestion des déchets au centre-ville de Metz : le caractère historique ainsi que la densité résidentielle et commerciale au centre-ville de Metz obligent à envisager des solutions innovantes, en alternative aux points d'apports volontaires enterrés, afin d'achever le projet de conteneurisation du secteur. Dans ce sens, un bâtiment désaffecté attenant à l'école maternelle Saint-Maximin, rue Haute-Seille, va prochainement être réhabilité et transformé en local de gestion des déchets.

TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Chiffres clés

- Plus de 40% de la surface du territoire et plus de 2 000 emplois directs et indirects
- 114 exploitations agricoles sur le territoire métropolitain (plusieurs types d'activités possible sur une exploitation agricole)
 - Elevage : 39 exploitations en polyculture-élevage, 17 exploitations avec une activité équine, 11 exploitations avicoles.
 - Cultures dominantes : colza, blé et orge, avec un export massif via le port de Metz
 - 17% d'exploitations des exploitations du territoire développent une activité spécialisée (maraîchage, horticulture, viticulture, arboriculture.)
- 44 exploitants faisant de la vente directe (61 avec les fermes équestres)
- 8 exploitants en agriculture biologique (7% des agriculteurs) pour 370 ha (2,3% de la surface agricole)
- Des filières fortes (céréales, viande bovine) structurées autour d'outils d'envergure nationale et internationale (abattoir Charal, salon Agrimax, port de Metz).
- Des filières créatrices de valeur (maraîchage, arboriculture, viticulture) principalement destinées aux circuits-courts qui sont à valoriser, renforcer et accompagner sur le territoire.



OBJECTIFS

- *Elaborer et mettre en œuvre la feuille de route du Programme Alimentaire Territorial.*
- *Accompagner le développement de filières agricoles sur le territoire métropolitain.*

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Programme Alimentaire Territorial : un cadre pour la politique agricole et alimentaire

Le Programme Alimentaire Territorial (PAT) de l'Eurométropole intervient dans un contexte de renforcement institutionnel (passage en métropole depuis le 1er janvier 2018) et sur la base de documents cadres intégrateurs et engageants pour le territoire (Projet Métropolitain, PLUi, PCAET, CLS...).



Dans un contexte où les enjeux agricoles et alimentaires sont clairement identifiés par tous les acteurs et au cœur de nombreuses préoccupations, le PAT devrait permettre de développer une politique alimentaire pour le territoire ou encore de réussir le pari de la transition agricole dans le respect de notre environnement et cadre de vie, au-delà des volontés convergentes de préserver le foncier agricole. A travers ce projet fédérateur, l'Eurométropole veut impulser une dynamique, être chef de file, afin de permettre et favoriser la convergence des actions en lien avec les acteurs historiques et professionnels du monde agricole.

Cinq chantiers ont été ouverts dans le cadre du PAT en 2021 :

- l'accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- le maintien du foncier agricole et l'enjeu des installations ;
- la nécessité de développer des outils de transformation sur le territoire, en accompagnement des filières logistiques et de la valorisation des circuits courts ;
- l'enjeu de l'introduction de produits locaux dans la restauration hors domicile ;
- le maintien des emplois agricoles et le développement de la formation.

Toutefois, parler d'autonomie alimentaire sur le territoire de l'Eurométropole de Metz reste à ce stade utopique. Il est nécessaire d'amorcer une transition et le faire de manière partenariale avec tous les acteurs de la chaîne de production, transformation et distribution sur un territoire élargi.

REALISE EN 2021

- réalisation par l'AGURAM, sur la base d'une étude de recensement du foncier agricole sur le territoire métropolitain, d'un portrait des espaces disponibles à court et à long terme ;
- poursuite de l'accompagnement à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire, via l'Espace Test Agricole sur le Plateau de Frescaty. Dans une logique d'accompagnement à l'installation, l'Eurométropole aura pour objectif de se constituer un portefeuille foncier agricole, ou en appui des communes pour permettre de futures installations maraichères métropolitaines et répondre ainsi à la demande grandissante des particuliers et restaurations collectives ;
- soutien à l'organisation du salon Agrimax, devenu le 3^{ème} salon de l'élevage au niveau national, et organisation d'un stand à destination du grand public : animation sur la biodiversité et le gaspillage alimentaire, valorisation de l'activité de start-up ayant un lien avec l'alimentation. Sur cette édition, l'Eurométropole a également été à l'initiative de l'organisation d'une visite du salon pour des publics en insertion et organisatrice d'une rencontre sur le thème de « l'agriculture, pourvoyeuse d'emplois et de formation pour tous » ;
- accompagnement pour la mise en œuvre d'un pôle de transformation sur le territoire, projet porté par un collectif d'acteurs regroupant la Conserverie Locale, la Cabane à Jus, le Comptoir

des Huiles, la Brasserie des Tuileries et la biscuiterie La Bascule. L'objectif est de formaliser le regroupement de ce consortium d'acteurs autour de la mise en œuvre d'un « pôle de transformation végétale » visant à travailler en priorité les produits locaux, et certains invendus ou surplus alimentaires et/ou issus des filières de recyclage (exemple drêche de bières). Ce pôle de transformation vise à maximiser les circuits courts sur le territoire mais s'adresse aussi à des publics plus démunis à travers l'action de la conserverie locale en faveur de la banque alimentaire.



Salon Agrimax et Drives fermiers

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Structuration de débouchés agricoles locaux sur les cantines scolaires de la métropole : accompagnement des communes volontaires et prêtes à s'engager dans la mise en œuvre d'un approvisionnement local et de qualité dans les communes scolaires.
- Poursuite du déploiement du réseau de drive fermier sur le territoire métropolitain.
- Mise en place d'aides directes au développement économique pour des exploitants agricoles ou en devenir. Sur la base de critères « PAT compatibles », des exploitants pourront bénéficier d'un accompagnement financier de la part de l'Eurométropole.
- Préservation, dans le projet de PLUi, des espaces et exploitations agricoles recensées sur le territoire notamment les Zones Agricoles Protégées (ZAP) à l'exemple de celle de Mey et les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).
- Définition et mise en œuvre du programme d'actions du Programme Alimentaire Territorial.

MOBILITE

Chiffres clés

- 247 km de piste cyclable en 2020 ;
- 468 places de vélo en parking sécurisé en 2020 (290 dans abri vélos, 178 dans parcs à ouvrages) ;
- 12 pôles multimodaux en 2020 :
 - 6 parkings relais voitures particulières / transports en commun,
 - 1 pôle d'échange multimodal transport en commun/fer,
 - 5 gares TER (voitures particulières/transports en commun/fer) ;
- 5% des véhicules légers électriques et hybrides dans le parc de l'Eurométropole de Metz en 2020 ;
- 15 012 000 voyages en transports en commun, ce qui représente 67 voyages/habitant/an ;
- 7,00 km de pistes cyclables en 2021 ;
- 1 379 contrats de locations vélomet ;
- 1 zone de covoiturage aménagée à Fey en 2021.



OBJECTIFS du PDU à l'horizon 2030 par rapport à 2017

- Diminution de la part modale voiture de 55% à 48%.
- Augmentation de la part modale transport en commun Le Met' de 9% à 12%.
- Augmentation de la part modale vélo de 1% à 3%.
- Augmentation de la part modale Marche de 34% à 36%.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



REALISE EN 2021

Dans le cadre de son renouvellement de flotte avec des véhicules à faible ou très faible émissions de CO2, la collectivité a fait l'acquisition de 7 véhicules légers hybrides et 1 véhicule utilitaire électrique.

Par ailleurs, pour répondre à la demande des usagers, plusieurs projets ont été portés :

- adaptations de l'offre de transport en commun mises en œuvre en septembre 2021 avec notamment prolongation de l'amplitude du service sur les Lianes en soirée ;
- deux nouvelles navettes électriques circulent sur les deux circuits de navette du centre-ville de Metz ;
- les études préalables de la troisième ligne de bus à haut niveau de service (BHNS), baptisé METTIS C, ainsi que du prolongement de la ligne METTIS A vers l'hôpital Schuman ont abouti au démarrage de la concertation publique en décembre 2021, pour une mise en service en septembre 2025 ;
- un nouveau P+R a été mis en service fin 2021 à proximité de l'arrêt Faubourg à Metz Magny ;
- lancement d'une expérimentation avec la société KLAXIT pour tester et évaluer le potentiel de covoiturage sur le territoire. Fin 2021 ce sont 16 grands employeurs qui sont partenaires et près de 1000 personnes covoiturent régulièrement → 15 000 trajets, 340 000 km parcourus et 38 000 kg de CO2 économisés ;
- achat de 110 nouveaux vélos à assistance électrique en mai 2021 pour faire face au succès des 205 déjà présent dans la flotte Le Met' depuis 2020 ;
- poursuite du développement des liaisons cyclables : travaux de la liaison Coin-lès-Cuvry – Marly et création d'équipement sur les rues Jules Lagneau, Pasteur et des Feivres à Metz ;
- poursuite des travaux sur le Plateau de Frescaty : création de 5km de voies cyclables permettant de relier les communes de Marly et Augny. Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine et de la Semaine de la Mobilité, l'Eurométropole de Metz a organisé une découverte du Plateau en vélo.



Suite au constat des nombreux enjeux d'amélioration du fonctionnement urbain du secteur élargi autour de la gare de Metz, il a été décidé de mener une étude multi partenariale, visant à la définition du projet urbain autour de la gare de Metz, et traitant aussi bien de mobilité que d'urbanisme dans ce secteur en mutation constante. En décembre, une grande concertation a été menée afin d'envisager un plan d'action pluriannuel.



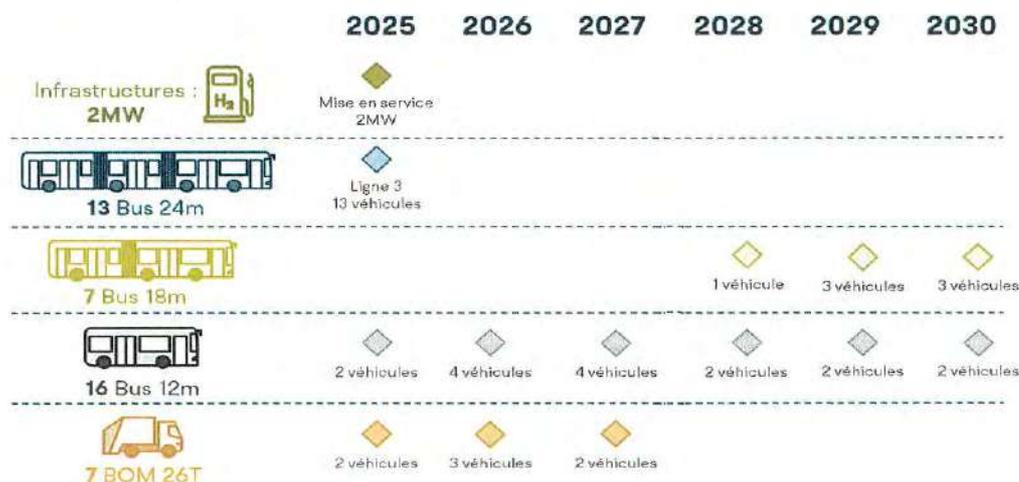
Défi « J'y vais à vélo » : L'objectif du défi "J'y vais à vélo" est d'inciter un maximum de personnes durant 3 semaines, à se rendre au travail / à l'école à vélo. A long terme, il s'agit de pérenniser les changements de comportement vers une mobilité durable. Il s'adresse aux salariés et agents des entreprises, associations, collectivités et écoles. Le Défi est piloté à l'échelon régional par Vélo & Mobilités Actives Grand Est dans le cadre d'une convention avec l'ADEME Grand Est, en partenariat avec 29 collectivités et territoires du Grand Est. Sur notre territoire, il est organisé par l'Eurométropole de Metz et animé par l'association Metz à Vélo.

Zoom sur le Projet hydrogène

La loi « climat et résilience » indique des obligations pour les collectivités qui ont des flottes supérieures à 20 véhicules, qui portent sur les véhicules légers, les autobus et autocars, ainsi que sur

les bennes à ordures ménagères depuis la publication de l'ordonnance n° 2021-1490 du 17 novembre 2021. Pour répondre à cette obligation réglementaire, l'Eurométropole de Metz va déployer des bus et bennes à ordures ménagères (BOM) à hydrogène.

La première phase du projet de la collectivité consiste à progressivement convertir à l'hydrogène une partie de sa flotte de bus et de bennes à ordures ménagères, en commençant par la mise en service à l'automne 2025 de la troisième ligne de bus à haut niveau de service, qui sera exploitée avec des véhicules à hydrogène. Le déploiement de ces véhicules est envisagé de la manière suivante :



Ce déploiement permettrait d'éviter le rejet d'environ 1 900 tCO₂ par an dès 2027, et près de 3 000 tCO₂ par an à terme en 2030.

Les partenaires ont déposé un dossier de candidature à l'Appel à Projets de l'ADEME « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » en septembre 2021, pour la partie infrastructure de production et distribution d'hydrogène, ainsi que pour la partie usages de mobilité (déploiement des bus et BOM entre 2025 et 2027).

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE EN 2022

- Poursuite du développement des liaisons cyclables, notamment sur la zone d'activité économique ACTISUD, et des zones 30.
- Mise en service d'une navette fluviale sur la Moselle.
- Nouvelles adaptations de l'offre de transport en commun, notamment concernant la desserte de la commune de Roncourt.
- Etablissement du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE). Ce schéma a pour objectif de définir la stratégie d'implantation de bornes de recharge sur tout le territoire à l'horizon 2027.
- Réalisation d'une étude sur l'instauration d'une Zone à faible émission, conformément à la loi sur les mobilités.
- Poursuite de la concertation publique sur la création de la ligne METTIS C et prolongement de METTIS A.



EUROMETROPOLE DE METZ

Maison de la Métropole
1 Place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00
www.eurometropolemetz.eu



Résumé de l'acte

057-200039865-20220131-2022-01-DC6-DE

Numéro de l'acte : 2022-01-DC6
Date de décision : lundi 31 janvier 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel développement durable 2021 de Metz Métropole
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/02/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220131-2022-01-DC6-DE
Document principal : 99_DE-6.pdf

Historique :

02/02/22 08:36	En cours de création	
02/02/22 08:38	En préparation	Catherine DELLES
02/02/22 09:09	Reçu	Catherine DELLES
02/02/22 09:10	En cours de transmission	
02/02/22 09:11	Transmis en Préfecture	
02/02/22 09:15	Accusé de réception reçu	